



## Vol commis par un enfant dans famille recomposée

Par **fannystef**, le **29/06/2014** à **14:36**

Bonjour,

Je me permets de vous contacter concernant une plainte que je voudrais porter contre un enfant de 14 ans.

Contexte:

Je vis avec un homme qui a deux enfants et qui vient de divorcer pour moi.

Les relations avec les enfants étaient normales jusqu'à ce que nous vivions ensemble: la mère n'ayant pas supporté, elle "monte" les enfants contre moi.

Depuis plusieurs mois, le fils de 14 ans me vole des sous-vêtements ou ma clef USB. Nous avons laissé passer, tenté la compréhension, d'autant que les vols n'ont pas été reconnus pas l'enfant.

Cependant, un nouveau vol (de mes sous vêtements) vient d'être commis et les circonstances font que nous avons la certitude de sa culpabilité.

Cet adolescent est impassible et se moque des punitions et remontrances. De mon côté, la situation devient psychologiquement invivable.

Puis-je porter plainte contre lui ? cette plainte sera-t-elle prise au sérieux ? que peut-il advenir ?

Je vous remercie par avance de votre réponse et vous adresse mes sincères salutations.

Par **domat**, le **29/06/2014** à **14:52**

bjr,

qu'en pense votre ami ?

il appartient à votre compagnon père des enfants, ayant l'autorité parentale, de prendre les décisions qui s'imposent vis à vis de ses enfants.

votre ami peut remettre en cause la garde de ses enfants éventuellement en faisant une demande au JAF.

si cela devient invivable pour vous, vous avez tout a fait le droit de quitter votre compagnon.

une plainte, à mon avis, ne servirait à rien.

c'est le problème des familles décomposées et mal recomposées

cdt

Par **fannystef**, le **29/06/2014** à **23:12**

Merci pour votre réponse.

Mon compagnon ne serait pas contre une plainte dans la mesure où elle servirait de leçon à l'adolescent voleur.

La question est: une plainte de ce type est-elle juridiquement recevable ? J'imagine bien que les forces de l'ordre ont mieux à faire qu'à recevoir une plainte pour vol de sous vêtements par un adolescent... est-ce toutefois recevable et traitable en tant que tel ?

Par **louison123**, le **30/06/2014** à **10:07**

Le problème de ce garçon relève beaucoup plus de la psy que d'autre chose.

Il vaut mieux consulter un psy pour ado avant d'envisager une plainte.